



# PPWR : CE QUI CHANGE POUR VOUS, METTEUR SUR LE MARCHÉ

RÈGLEMENTATION EUROPÉENNE DES EMBALLAGES (UE) 2025/40



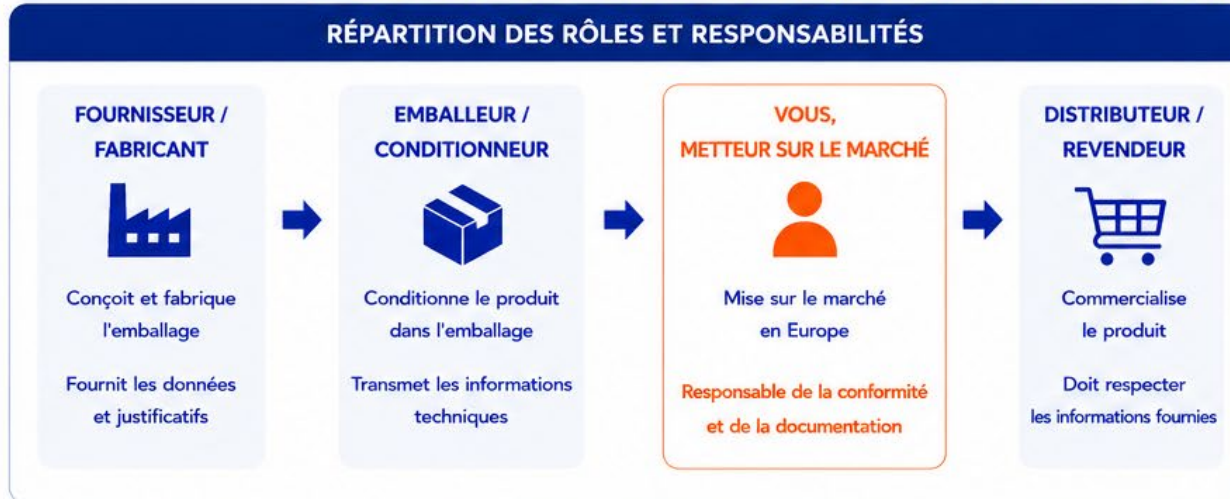
ENTRÉE EN VIGUEUR :  
12 AOÛT 2026



Le règlement PPWR impose de nouvelles obligations aux entreprises qui mettent des emballages sur le marché européen, quel que soit leur rôle dans la chaîne (fabrication, conditionnement, distribution).

➔ **En tant que metteur sur le marché, vous êtes responsable de la conformité de vos emballages.**

## RÉPARTITION DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS



Le PPWR transfère la responsabilité vers le metteur sur le marché.

Même si vos emballages sont conçus ou fabriqués par des sous-traitants, vous devez piloter la conformité, collecter et centraliser les preuves.

## DOCUMENTATION : VOTRE RESPONSABILITÉ CLÉ

Le PPWR introduit une logique de preuve obligatoire.

**En tant que metteur sur le marché, vous devez être capable de fournir :**

- Déclaration de conformité (DoC)
- Composition détaillée des emballages
- Données de recyclabilité
- Justification de conception (réduction, volume, matériaux)
- Spécifications techniques (plans, cahiers des charges)



### ATTENTION

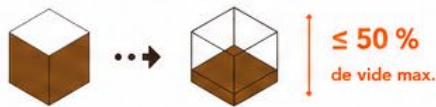
Ces éléments doivent être fournis par vos fournisseurs (emballeurs, fabricants) mais vous restez responsable en cas de contrôle.



### 1 RÉDUIRE CONCEPTION & OPTIMISATION

Vous devez garantir que vos emballages sont optimisés dès la conception.

- ✓ Réduction du poids et du volume au strict nécessaire
- ✓ Limitation du vide (< 50 % pour certains emballages)
- ✓ Justification technique documentée



### 2 RÉEMPLOYER LOGISTIQUE & ORGANISATION

Vos objectifs de réemploi s'imposent, notamment par les emballages de transport.

40 %  
en 2030

70 %  
en 2040



Palettes standard



Caisses réutilisables



Systèmes de pooling



### 3 RECYCLER CONCEPTION CIRCULAIRE

Vos emballages doivent être recyclables et conformes aux seuils européens.

≥ 70 %  
en 2030

≥ 80 %  
en 2038

LA COMPOSITION RÉELLE DOIT ÊTRE DOCUMENTÉE



Pour aller plus loin : consultez le règlement (UE) 2025/40 sur les emballages et les déchets d'emballages.



### POINT CLÉ À RETENIR

Le PPWR transfère la responsabilité vers le metteur sur le marché.

- ✓ Vous devez piloter la conformité
- ✓ Vous devez collecter et centraliser les preuves
- ✓ Vous êtes redevable en cas de non-conformité



**Ensemble, construisons  
des emballages  
plus performants,  
réemployables  
et recyclables.**